



Ligue de Golf Paris Île-de-France

COUPE 2025 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Stroke Play score maximum Par + 5 (brut), classement en net

QUALIFICATIONS		
	Groupe A	Groupe B
1 ^{er} tour	Samedi 12 Avril Golf de Cély	Samedi 12 Avril Golf de Bellefontaine
2 ^e tour	Samedi 24 Mai Golf de Bellefontaine	Samedi 24 Mai Golf de Cély
FINALE Samedi 28 Juin 2025 Golf du Château de la Chouette Épreuve qualificative pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise		

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe de quatre joueurs ou joueuses par association.

MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui du Lundi avant l'épreuve, et devra être inférieur ou égal à 21,4. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais leur index sera ramené à 21,4.

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf de l'association. **Aucune possibilité de participation d'autres membres de l'association** car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente ou rattaché au CE ou CSE affilié et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - **Interdiction de participation avec une licence indépendant.**

Les joueurs ou joueuses d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise (ou du CE ou CSE) qu'ils représentent (voir procédure de rattachement par l'Extranet FFG <https://xnet.ffgolf.org/>).

CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

DROIT A L'IMAGE :

Sauf avis contraire stipulé par écrit et envoyé par mail à la Ligue, tous participants aux épreuves de la Ligue ainsi que leurs encadrements (famille, responsables de club...) autorisent la captation et la diffusion de photos et vidéos



Ligue de Golf Paris Île-de-France

sur les supports de communication de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France ainsi que sur ceux du club d'accueil de la compétition.

1. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France.

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50€** par équipe. **Ils doivent parvenir au plus tard le 21 Février 2025** à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av du golf, 78280 Guyancourt
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les Green-Fees Équipe (235€ pour chaque tour) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à partir du Mardi précédent l'épreuve seront redevables du Green-Fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer la coupe l'année prochaine.

Le nombre d'équipes pour chacun des 2 groupes est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions). Une seule équipe par association. Les quatre équipes arrivées en tête lors de la compétition de 2024 (BNP PARIBAS, MINORANGE BOUYGUES, DASSAULT SYSTEMES, DASSAULT SPORTS) seront têtes de série, si elles veulent participer, et réparties dans les deux groupes.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG <https://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue et indiquées par association, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

2. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL*)

*La Coupe est qualificative pour la Coupe de France et comme telle soumise au règlement de cette coupe.

Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net / 4 simples / 18 trous

Marques de départ : JAUNES pour les Messieurs – ROUGES pour les Dames

COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

3. ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Les équipes inscrites à cette épreuve seront divisées, après répartition des 4 têtes de série ci-dessus, en deux groupes pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, **Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net**, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous :

1 ^{er}	18 pts	5 ^e	11 pts	9 ^e	7 pts	13 ^e	3 pts
2 ^e	15 pts	6 ^e	10 pts	10 ^e	6 pts	14 ^e	2 pts
3 ^e	13 pts	7 ^e	9 pts	11 ^e	5 pts	15 ^e	1 pt
4 ^e	12 pts	8 ^e	8 pts	12 ^e	4 pts	16 ^e et +	0 pt

Si des équipes sont à égalité à l'issue d'un des deux tours, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique (RMS) en net individuel de la meilleure carte.

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Si le jeu est interrompu et ne peut pas reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green. Tous les joueurs du groupe encourent la pénalité générale sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ;
- pour les autres groupes, si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

À l'issue des deux tours, un classement sera établi dans chacun des groupes A et B et **10 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale régionale. Dans chaque groupe, en cas d'ex aequo à la dixième place le départage se fera sur le résultat du second tour.**

4. FINALE REGIONALE

Les 20 équipes qualifiées joueront une finale en **Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net**. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. Les résultats acquis lors des tours qualificatifs ne seront pas conservés.

Si des équipes sont à égalité, le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en net individuel de la meilleure carte.

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France (trophée Raymond Fanen) (voir ci-dessous).

Intempéries : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Recording : les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green. Tous les joueurs du groupe encourent 1 coup de pénalité sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ;
- pour les autres groupes, si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ (soit pour des départs espacés de 10 minutes, 20 minutes).

5. FINALE INTER-REGIONALE (FEDERALE)

Les **6** premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France des AS d'Entreprise (trophée Raymond Fanen), qui aura lieu du 5 au 7 septembre 2025 sur le golf d'Orléans Limère. La Ligue contribuera aux frais des équipes.

6. PRIX

Le Trophée sera remis le jour de la finale régionale au club vainqueur pour faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

Les joueurs des 3 premières équipes seront récompensés.

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ; 1 représentant de la Ligue ; 1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.